

## INFORMATION DU PUBLIC Qualité de l'eau distribuée sur la commune de Salles-sur-Mer

Des traces de fosétyl, produit phytopharmaceutique couramment utilisé entre mai et juillet pour lutter contre le mildiou, principalement dans le vignoble de Cognac, sont ponctuellement détectées dans certaines analyses de l'eau issue de la Charente.

Traitée à l'usine de potabilisation de Coulonge, l'eau est susceptible de présenter à cette période des concentrations de fosétyl qui dépassent légèrement la valeur réglementaire de qualité fixée à 0,1 microgramme par litre.

En application de l'arrêté préfectoral du **26 mars 2026**, une **dérogation temporaire** aux limites de qualité de l'eau destinée à la consommation a été accordée sur le réseau d'eau potable alimentant la commune de Salles-sur-Mer.

Selon l'avis de l'**Agence régionale de santé**, qui s'appuie sur l'expertise de l'Anses, les concentrations mesurées dans les eaux distribuées ne présentent **aucun risque sanitaire avéré** pour la population, puisque bien en-deçà du seuil sanitaire fixé à 9 000 µg/L. L'eau peut **continuer à être consommée sans restriction pour tous les usages**, y compris l'alimentation des nourrissons et des femmes enceintes.

Un programme d'actions correctives visant à rétablir la conformité de l'eau distribuée est en cours de mise en œuvre.

Cette dérogation est accordée pour une première période de trois ans. Un **suivi renforcé** de la qualité de l'eau est assuré.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- **Service Eau Potable hélo** – Tél. : 05.46.51.79.90 (choix 1) / courriel : [eau.abonnes@agglo-larochelle.fr](mailto:eau.abonnes@agglo-larochelle.fr)
- **Agence régionale de santé – délégation départementale de Charente-Maritime** – Tél. : 09.69.37.00.33 / courriel : [ars-dd17-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd17-direction@ars.sante.fr)

Consultez notre Foire aux questions : <https://cda-lr.fr/fosetyl>



Fait à Salles-sur-Mer, le 30.03.2026

Le Maire,

  


Accueil public  
9 rue Anita Conti à Périgny

### Horaires

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h  
Le mercredi de 10h30 à 17h00

Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle CEDEX 02  
05 46 30 34 00 - [accueil@agglo-larochelle.fr](mailto:accueil@agglo-larochelle.fr)